SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER TUNISIENS DIRECTION CENTRALE DU DOMAINE FERROVIAIRE DEPARTEMENT DU DEVELOPPEMENT DE LA SUPERSTRUCTURE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL DCDF/DDI N°01/2024 du 23-04-2024

TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT DES LOCAUX TECHNIQUES DE TELECOMMUNICATIONS LE LONG DES LIGNES FERROVIAIRES SUIVANTES :

- DJEDEIDA BIZERTE & MENZEL BOURGUIBA
- BIR KASAA LA GOULETTE
- BIR BOUREGBA NABEUL
- TUNIS GHARDIMAOU

La Société Nationale des Chemins de Fer Tunisiens (SNCFT) lance un appel d'offres national à travers la plateforme TUNEPS pour la réalisation des travaux de construction et d'aménagement des locaux techniques de télécommunications le long des lignes ferroviaires suivantes :

- DJEDEIDA BIZERTE & MENZEL BOURGUIBA
- BIR KASAA LAGOULETTE
- BIR BOUREGBA NABEUL
- TUNIS GHARDIMAOU

Les entreprises admises à participer à cet appel d'offres doivent être inscrites sur le système TUNEPS, qualifiées pour ce genre de travaux, agréées par le Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire, pour l'activité : B0 catégorie 2 ou plus.

1. Obtention du cahier des charges et inscription sur le système TUNEPS

La participation au présent appel d'offres doit être obligatoirement en ligne à travers le système d'achat public en ligne TUNEPS.

Pour plus de renseignements sur le système TUNEPS, un manuel d'utilisation détaillant toutes les procédures est disponible sur le site internet suivant <u>www.tuneps-kit.tn</u>.

2. Contenu et validité de l'offre

L'offre préparée par le soumissionnaire doit être constituée des documents suivants:

- Le cautionnement provisoire d'un montant égale à Trois mille (3 000 DT) dinars valable 120 jours à compter du lendemain de la date limite de réception des offres
- Une offre technique conformément à l'article I-7-2 du CCAO.
- Une offre financière conformément à l'article I-7.3 du CCAO.
- Les documents administratifs mentionnés à l'article I-7-1 du CCAO.

Le soumissionnaire doit envoyer **obligatoirement** son offre à travers le système des achats public en ligne TUNEPS.

Ne sont acceptés par la procédure matérielle que le cautionnement provisoire et les documents administratifs et techniques dont l'envoi hors ligne est expressément autorisé par l'article I-5 du CCAO.

Les documents transmis hors ligne doivent parvenir par rapide poste ou déposés directement par porteur (contre remise d'un accusé de réception) au bureau d'ordre central de la SNCFT sis à la gare de Tunis Ville – Place Barcelone – 1001 Tunis.

Le soumissionnaire demeure lié par sa soumission pendant cent vingt (120) jours à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

3. Date limite de réception des offres et ouverture des offres

La date limite de réception des offres est fixée pour le 03 06 2024 à 10h. A cette date, la procédure en ligne sera close et aucune offre ne pourra être acceptée.

De même, les documents reçus hors ligne ne seront pas acceptés s'ils sont reçus après la date limite précitée. Le cachet du bureau d'ordre central de la SNCFT fait foi.

Les offres seront ouvertes dans une séance publique le 03 06 2024 à 10h15 au bureau n° 312 au 3 ème étage - bâtiment de la direction centrale du domaine ferroviaire place Barcelone. Les représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister doivent être munis d'une procuration.